



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques
sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements****Vingt-quatrième session**

Genève, 9 et 10 mars 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-quatrième
session***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 9 mars 2023 à 10 heures, dans la
salle XXV

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements.
3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport.
4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.
5. Base de données sur les mesures d'adaptation.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1002029/>. Ce formulaire est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE, par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à la Villa Les Feuillantines (Avenue de la Paix 13, 1211 Genève 10 (voir le plan sur le site Web de la CEE : www.unece.org/meetings/practical.htm ou à la page Web d'enregistrement des inscriptions).



6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels.
7. Questions diverses.
8. Date et lieu de la session suivante.
9. Résumé des principales décisions prises.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements (ci-après, le Groupe d'experts) sera invité à adopter l'ordre du jour, qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/47.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/47

2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements

Le Groupe d'experts devrait poursuivre sa réflexion sur les initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements afin de déterminer si de nouveaux outils, de nouvelles approches ou de nouvelles méthodes existent ou sont en cours d'élaboration et pourraient être incorporés dans ses activités. En particulier, il souhaitera peut-être recevoir des informations sur les progrès réalisés depuis mars 2022 dans l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des risques climatiques dans la taxonomie de l'Union européenne et dans le projet ReRa-Rain de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) concernant la résilience des chemins de fer face aux changements climatiques et, en particulier, aux fortes pluies.

La Commission européenne sera invitée à donner son avis sur les orientations techniques relatives à la protection des infrastructures contre les risques climatiques.

L'Organisation météorologique mondiale sera invitée à débattre du rapport de 2021 sur l'état du climat en Europe.

L'Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN) sera invitée à présenter sa note technique sur les dossiers de décision concernant l'adaptation.

Le comité mixte du Parlement britannique sera invité à fournir des informations dans son rapport intitulé « Readiness for storms ahead ? Critical national infrastructure in an age of climate change ».

L'Université de l'Égée sera invitée à faire le point sur l'état des connaissances relatives à l'évolution des risques pour les transports intérieurs dans le contexte de la variabilité du climat et des changements climatiques.

En réponse à la demande formulée par le Groupe d'experts lors de la session précédente concernant le rapport final, le Président et les Vice-Présidents, avec le concours du secrétariat, ont établi le document informel n° 1 dans lequel figure le plan général annoté du rapport final. Le Groupe d'experts sera invité à examiner ce plan.

3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport

Le Groupe d'experts a convenu de commencer à établir des projections cartographiques faisant apparaître les changements futurs en fonction des indicateurs ci-après selon les mêmes méthodes que celles décrites dans le document ECE/TRANS/283 :

- Températures élevées : nombre annuel de jours où la température maximale est supérieure à 25, 32 et 43° C ;
- Fortes précipitations : nombre annuel de jours où les précipitations quotidiennes sont supérieures à 50, 100 et 150 mm et nombre annuel de jours où les précipitations sur trois jours sont supérieures à 50, 100 et 150 mm ;
- Rafales de vent : nombre annuel de jours où se sont produites des rafales de vent dépassant 17m/s.

Le Climate Service Center Germany (GERICS) évoquera les progrès réalisés dans l'établissement de projections et l'élaboration de cartes. Dès que les premières cartes seront disponibles, le Groupe d'experts sera invité à entamer leur examen.

Si l'analyse des cartes suggérait que les seuils des phénomènes météorologiques changent en raison du dérèglement climatique, le Groupe d'experts pourrait alors envisager de poursuivre ses débats sur l'élaboration d'un guide ou d'une note sur la manière dont l'évolution des seuils influence les normes et politiques relatives à la construction d'infrastructures.

Les experts concernés seront invités à tenir le Groupe d'experts au courant de leurs nouveaux travaux concernant l'évaluation des effets de la direction du vent, des effets combinés du vent avec d'autres phénomènes climatiques tels que les sécheresses ou les fortes chutes de neige, et l'élaboration d'un catalogue des effets des tempêtes de vent afin de vérifier la pertinence des seuils choisis.

4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport

Les experts seront invités à faire état des projets nationaux ou infranationaux menés à terme, en cours ou planifiés en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.

5. Base de données sur les mesures d'adaptation

L'Association mondiale de la route (AIPCR) sera invitée à présenter son rapport final dans lequel elle passe en revue des études de cas sur les mesures d'adaptation des routes et fournit des conseils aux responsables de la voirie concernant des méthodes de comparaison et de sélection des mesures d'adaptation.

Lors de la session précédente, le Groupe d'experts a demandé à un groupe de volontaires de s'engager dans des travaux intersessions en vue d'élaborer un projet d'orientations sur les stratégies d'adaptation dans le secteur des transports. On trouvera ce projet dans le document informel n° 2.

6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels

Le Groupe d'experts encourage l'organisation d'ateliers visant à montrer l'importance de l'adaptation des systèmes de transport aux changements climatiques. Ces ateliers devraient permettre de recueillir des informations sur les besoins des professionnels du transport, l'objectif étant de leur donner si nécessaire des conseils pour les aider à prendre en

compte l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le fonctionnement des transports.

À cet égard, la France et le secrétariat informeront le Groupe d'experts des préparatifs en vue d'une conférence pour la région méditerranéenne, qui devrait se tenir à Marseille dans le courant du deuxième trimestre de 2023.

Le Groupe d'experts sera ensuite invité à poursuivre le débat sur le cadre des tests de résistance des systèmes de transport aux risques liés aux changements climatiques. On trouvera dans le document informel n° 3 le projet de cadre tel qu'établi par le groupe intersessionnel de volontaires.

Le Groupe d'experts sera informé de la diffusion d'enquêtes sur les effets des phénomènes climatiques et météorologiques sur les infrastructures de transport (route et rail) en vue d'obtenir des informations sur les pertes dues à des phénomènes météorologiques extrêmes qui permettraient d'élaborer d'éventuels dossiers de décision en vue de l'adaptation à ces phénomènes.

Enfin, pour donner suite à la conclusion de la session précédente concernant l'élaboration d'un guide pour l'évaluation de la criticité des moyens de transport, le Groupe d'experts sera invité à examiner le document informel n° 4, dans lequel figure un plan annoté des directives.

7. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, aucun sujet n'avait été évoqué au titre de ce point.

8. Date et lieu de la session suivante

Le secrétariat informera le Groupe d'experts de la date et du lieu de la vingt-cinquième session.

9. Résumé des principales décisions prises

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et les Vice-Présidents, le rapport final de la session.
